

Devenir intérimaire après 50 ans : Pourquoi ? Quelles opportunités ?

L'intérim en France en 2023 ce sont :

3 millions de salariés **35 %** de femmes **+ de 20 %** de salariés de plus de 46 ans



Pourquoi l'intérim ?



Qui peut me renseigner ?

- Les agences d'emploi
- www.interimairesinfo.org
- D'autres acteurs mobilisables en fonction de votre besoin et situation (Conseil en Evolution Professionnelle, France Travail, Cap Emploi...)



Les opportunités de l'intérim

- **RENCONTRER DES PROFESSIONNELS** connaissant le territoire et les opportunités d'emploi
- **MONTER EN COMPÉTENCES** et se former
- Définir un **NOUVEAU PARCOURS PROFESSIONNEL** et découvrir de nouveaux environnements de travail
- Bénéficier d'une mutuelle, accéder à des **SERVICES ET DISPOSITIFS** pour faciliter la réalisation des missions et concrétiser son projet de vie (garde d'enfants, transports, logement, solutions de financement), Etre accompagné sur les **SITUATIONS DE TRAVAIL** (accident du travail, handicap...)
- **MAINTENIR SON STATUT SOCIAL** dont l'ouverture des droits aux allocations chômage (des adaptations sur les conditions d'accès, le montant et la durée d'indemnisation pour les plus de 53 ans)
- Accéder au **CUMUL EMPLOI-RETRAITE**



Devenir intérimaire après 50 ans : Acteurs mobilisables



Dispositif gratuit et personnalisé
visant à élaborer un **projet d'évolution professionnelle**

- **Site internet et annuaire des acteurs** : <https://mon-cep.org/>



Associations permettant la concrétisation des **reconversions professionnelles** des salariés du secteur privé

- **Site internet** : <https://travail-emploi.gouv.fr/commissions-paritaires-interprofessionnelles-regionales-cpir-atpro>
- **Annuaire des acteurs** : <https://www.transitionspro.fr/contacts-en-region/>



Service Public de l'Emploi en France indemnisant
les **demandeurs d'emploi** et les accompagnant vers le retour à l'emploi

- **Site internet** : <https://www.francetravail.fr/accueil/>
- **Annuaire des acteurs** : <https://www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail.html>



Association Pour l'Emploi des Cadres : service et conseil aux entreprises et aux cadres sur les sujets de l'emploi

- **Site internet** : <https://www.apec.fr/>
- **Annuaire des acteurs** : <https://centre.apec.fr/search>



Réseau en charge d'accompagner l'emploi
des **personnes en situation de handicap** et leurs employeurs

- **Site internet** : <https://www.capemploi.info/>
- **Annuaire des acteurs** : https://lannuaire.service-public.fr/navigation/cap_emploi



Association proposant des **aides et services**
pour faciliter le parcours de vie et d'emploi des **salariés intérimaires**

- **Site internet** : <https://www.fastt.org/>



Réseaux de lieux d'**accueil et d'accompagnement de proximité**
pour réaliser des **démarches administratives** (dont préparation retraite)

- **Site internet et annuaire** : <https://www.france-services.gouv.fr/>



Service public de la retraite

en charge d'accompagner le passage à la retraite

- **Site internet** : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>
- **Information cumul emploi-retraite** : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/montant-retraite/cumuler-emploi-retraite.html#>



Vous êtes retraité et vous recherchez un emploi l'intérim offre des solutions

Pourquoi travailler dans l'intérim ?

- Pour **trouver un emploi rapidement** sur son territoire et accéder à des missions variées
- Pour **se reconvertir**
- Pour réaliser des **missions ponctuelles** et avoir des modalités de travail flexibles
- Pour **compléter ses revenus**
- Pour maintenir un **lien social et professionnel**
- Pour **valoriser son expérience** et développer de nouvelles compétences

Qui peut m'accompagner dans mes démarches ?

1

- **Interimairesinfo.org**
- **Agences d'emploi**

2

- **Conseil en Evolution Professionnelle** : Dispositif gratuit et personnalisé visant à élaborer un projet d'évolution professionnelle (<https://mon-cep.org/>)
- **France Travail** : Acteur du Service Public pour l'Emploi accompagnant les demandeurs d'emploi vers le retour à l'emploi (<https://www.francetravail.fr/accueil/>)
- **Cap emploi** : Réseau en charge d'accompagner l'emploi des personnes handicapées et leurs employeurs (<https://www.capemploi.info/>)

Cumul emploi-retraite



Conditions préalables obligatoires :

- Informer les caisses de retraite dans le mois suivant la reprise d'activité
- Dans le cas d'une reprise d'activité chez le dernier employeur, obligation d'observer un délai de carence de 6 mois

Conditions à remplir pour un cumul emploi-retraite intégral :

- Avoir cessé toute activité professionnelle
- Bénéficier d'une retraite à taux plein
- Liquidier la retraite auprès des régimes de base (CARSAT) et complémentaires (Agirc-Arcco)

Cas du cumul emploi-retraite plafonné :

- Dans le cas où les conditions pour bénéficier d'une retraite à taux plein ne sont pas remplies
- La somme perçue (cumul salaire et pension) doit être inférieure à la valeur la plus élevée entre : 160 % du SMIC et le dernier salaire perçu avant la liquidation de la pension de vieillesse.

Informations sur le site de la CNAV : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/montant-retraite/cumuler-emploi-retraite.html>

A savoir :

Le cumul emploi-retraite intégral permet de bénéficier d'une deuxième pension de retraite.



Vous êtes intérimaire proche de la retraite **comment l'anticiper et la préparer ?**

Démarches préconisées

Je me renseigne sur mon âge de départ et mes droits par le biais de :

- Ma caisse de retraite
- Ma caisse complémentaire
- La CNAV

A savoir : dans l'intérim comme dans l'ensemble du secteur privé, les trimestres sont validés en fonction du montant annuel de vos revenus soumis à cotisations.

Je consulte et mobilise mes droits formation sur mon compte CPF :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/>

Je prépare mon départ en retraite avec :

- Mon agence d'emploi
- La CNAV
- Un conseiller de proximité France Services
- Des associations locales



Sites et dispositifs d'accompagnement à la retraite

Le site info-retraite : <https://www.info-retraite.fr/portail-info/home.html>

France Services : <https://www.france-services.gouv.fr/>

Entretiens / réunions d'information retraite organisés par l'Assurance Retraite pour les entreprises :
<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/entreprise/accompagnement-entreprise.html>

« **Rendez-vous de la retraite** » organisés par l'Assurance Retraite, Agirc-Arrco et MSA : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15281>



Le parcours prévention Agirc-Arrco*

Pour qui ? Pour les ressortissants Agirc-Arrco de 50 ans et plus (y compris leur conjoint ou aidant familial)

Quoi ? Un bilan de prévention médico-psycho-social accompagné de recommandations personnalisées

** Retraite complémentaire des salariés du privé*

Le cumul emploi-retraite

Vous avez fait valoir vos droits à la retraite ?
En cas de reprise d'activité, vous pouvez bénéficier du cumul emploi-retraite.

Informations sur le site de la CNAV :
<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/actif/montant-retraite/cumuler-emploi-retraite.html>

